

Daniel CHARLES
23, Avenue THIERS
06600 ANTIBES
(93) 34-21-37

A Monsieur René BERGER
16, Avenue TISSOT
CH - 1006 LAUSANNE
FAX : 19-41-21-23-05-71

Le 2 juillet 1991.

Cher René,

Voici, cette fois-ci par les canaux les plus diligents, la suite du feuilleton concernant Locarno. Madame Inès Bianda, pas plus que vous, n'avait reçu hier mon courrier ; elle m'a donc confirmé l'invitation, et précisé, grâce à un bulletin d'inscription à remplir, les modalités, l'horaire, les lieux et la durée des manifestations prévues. Qui plus est, elle m'indiquait, par une lettre séparée dont vous avez dû recevoir le double, la dimension exacte du résumé souhaité : 1 page... J'ai donc immédiatement écrit le résumé de mon résumé ! Et, comme je me suis rappelé que vous possédez aussi un Fax, je vous bombarde également de ma prose. J'espère qu'elle ne vous paraîtra pas trop indigeste...

Enfin, alléchée par le planning que je lui déclamais, ma moitié m'a demandé si elle pourrait m'accompagner à Locarno. J'ai donc rempli, à tout hasard, les rubriques de la personne "accompagnante", sur le formulaire idoine ; j'ai même pris la liberté d'y faire figurer un 3e larron, le jeune Julien (8 ans). Il va sans dire que ces propositions ne sont que des vœux, et que s'il y a la moindre difficulté, je me déplacerai seul. Je tenais cependant à vous mentionner ce point, afin que vous puissiez vous-même, le cas échéant, dissuader Madame Bianda de ressentir quelque gêne que ce soit à m'opposer un éventuel refus : ce n'est pas très important !

Il me reste à vous redire ma reconnaissance plénière... Ne m'oubliez pas, s'il vous plaît, auprès de Madame Berger.

Charles

Daniel CHARLES
Professeur, Département de Philosophie
Université de Nice/Sophia Antipolis

MUSIQUE ET SYNCHRONICITE

(Résumé)

Jusqu'à ces dernières années, les compositeurs soucieux de quelque rigueur plaçaient leurs oeuvres sous le signe de l'expérimentation, entendue en un sens "scientifique" (Schaeffer, Boulez, Xenakis), c'est-à-dire décidant de l'applicabilité de schèmes théoriques empruntés à diverses disciplines abstraites (mathématiques, physique, acoustique...) et plaqués sur des supports sonores dé-sémantisés ("réduits à leur pureté chimique, libre de toute association"-D. Schnebel). L'évolution récente de la technologie, avec notamment l'avènement de la digitalisation, a permis que fût reconsidéré ce préjugé formaliste. Les tenants (principalement américains) de la "musique électronique vivante", renouant avec l'éthique d'une lutherie artisanale (Harry Partch), mais aussi avec la gestuelle instrumentale concrète du futurisme (Russolo) et de l'"audio-art" (Dziga Vertov), ont procédé à un déplacement stratégique de l'acte compositionnel lui-même : devenant "indéterminé" non plus au niveau de l'économie de ses concepts, mais à celui de son effectuation ("indeterminate with respect of its performance"- J. Cage), le processus sonore tend désormais à se "virtualiser" (D. de Kerckhove). D'une part, il ne se laisse plus réduire à un "objet temporel fini" : il se "dé-matérialise" et s'offre à une combinatoire informationnelle indéfinie ; d'autre part, il se prête à des condensations et accumulations temporelles de type "labyrinthique" (D. Rokeby). Dès lors, la synesthésie procurée par le montage d'éléments hétérogènes et optimisée par le recours à la digitalisation invite à repenser l'"arrangement sans cause" que Jung considérerait comme universel, et qu'il appelait "synchronicité" : articulant la coexistence d'une pluralité de temps différents, l'oeuvre pose le problème de leur gestion ; celle-ci renvoie non à une exigence d'unification, mais à l'émergence d'unicités (cf. Cage : il n'existe que des situations différentielles, "incompréhensibles" ; l'ordinateur n'a pas à intervenir pour les simplifier, la mimésis réside au contraire dans l'"imitation de la nature dans ses modes d'opération", c'est-à-dire dans l'élaboration d'une "science du singulier"). Le "sens" d'une telle "synchronicité", qui affleure dans les expériences d'"interactivité" homme/machine auxquelles se livrent aujourd'hui certains jeunes musiciens, est de permettre une liberté de jeu inédite, sur le fond de cette "béance" dont René Berger a su montrer qu'"outredisciplinaire", elle se situe "au-delà de toute formalisation".